

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Prime d'activité

La prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Il faut avoir plus de 18 ans pour prétendre à cette aide sociale.

- Salarié et fonctionnaire
- Étudiant, stagiaire, apprenti
- Personne en congé parental, sabbatique, sans solde ou en disponibilité
- Travailleur non salarié

Services en ligne

- Demande de prime d'activité – Caf
Téléservice
- Demander la prime d'activité
Téléservice
- Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit
Simulateur

